

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Présents : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, PREAU Jean, BARBOT Eric, CHATEVAIRE Bernadette, COUSIN Agnès, BONNEAU Pierre, RENAUDIN Jean-René, VENDE Sabine, formant la majorité des membres en exercices.

Absents : PELLETEUR Lionel (excusé), DECHAUME Régis (excusé), GUILLEMET Michel (excusé)
Monsieur GUILLEMET Michel avait donné un pouvoir à Monsieur MARSAUD Christian
Monsieur BARBOT Eric a été élu secrétaire

Le conseil municipal valide le précédent compte rendu de réunion.

1) PRESENTATION DU PROJET EOLIEN D'ENGIE

Les représentants d'ENGIE présente le projet d'installation de 5 éoliennes entre le bourg et Chassenon. Il sera soumis à enquête publique en 2019.

Les prochaines étapes sont : la consultation des services de la préfecture 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2019, l'enquête publique au cours du 2^{ème} trimestre 2019, le vote du conseil municipal, la décision du préfet au 3^{ème} trimestre 2019.

2) DEMANDES DE SUBVENTIONS (2019MARS01)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des demandes de subventions de la banque alimentaire de la ROCHE SUR YON, de l'Union Sportive Autize Vendée et de l'école des jeunes sapeurs-pompiers Sèvre-Autize.

Monsieur propose de verser une subvention à ces trois associations :

La banque alimentaire : 100€

L'Union Sportive 15€ x 13 licenciés de moins de 18€ ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 550€

L'école des jeunes sapeurs-pompiers Sèvre-Autize : 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer à la banque alimentaire de la ROCHE SUR YON une subvention de 100€, à l'Union Sportive Autize-Vendée une somme de 195€ (pour le fonctionnement) et 550€ (de subvention exceptionnelle) et à l'école des jeunes sapeurs-pompiers Sèvre-Autize la somme de 500€. Ces sommes seront inscrites au compte 6574 du budget primitif 2019.

3) ADMISSION EN NON VALEUR SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT (2019MARS02)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur PERREL Christian est en clôture pour insuffisance d'actifs, jugement du 18/11/2015 suite à une liquidation judiciaire du 04/12/2014. Le raccordement à l'assainissement de 1000€ n'a pas été réglé. Il y a donc lieu d'admettre en non-valeur cette somme sur le budget assainissement. En effet, la liquidation judiciaire éteint toutes les dettes professionnelles et personnelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'admettre en non-valeur la somme de 1000€ relative aux frais de raccordement à l'assainissement de Monsieur PERREL Christian et d'inscrire au budget primitif 2019 au compte 6542 la somme de 1000€.

4) ADMISSION EN NON VALEUR (2019MARS03)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « les petits rêveurs » a fait l'objet d'une liquidation judiciaire en date du 25/11/2014. Une clôture pour insuffisance d'actif a été décidée par le tribunal de commerce de la ROCHE SUR YON le 29/11/2016.

Il convient donc d'admettre en créances éteintes au compte 6542 du budget communal, la somme de 498.48€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'admettre en non-valeur la somme de 498.48€ relative à la dette de l'association « les petits rêveurs » et d'inscrire cette somme au compte 6542 du budget primitif 2019 de la commune.

5) DELIBERATION COMPLEMENTAIRE POUR L'ACHAT DE TERRAIN (2019MARS04)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 03 octobre 2018, le conseil municipal avait décidé d'acquérir des terrains pour les travaux de requalification des espaces publics dans le centre bourg.

Il y a lieu de compléter la délibération prise précédemment.

Madame Bernadette CHATEVAIRE ne participe pas aux débats et au vote.

La cession au profit de la commune pour les travaux de requalification des espaces publics du centre bourg porte donc sur :

le numéro 227 de la section AI (d'une contenance de 1a79ca) provenant du N° 164, appartenant à Madame Odile FAUGER née MEUNIER au prix de 2.50€ le mètre carré,

le numéro 230 de la section AI (d'une contenance de 63a02ca) provenant du N°219, appartenant à Jean-Michel FAUGER (usufruit à Madame FAUGER sa mère) au prix de 0.50€ le m2.

du N° 233 de la section AI (d'une contenance de 18ca) provenant du N°220 appartenant à Madame Odile FAUGER née MEUNIER au prix de 2.50€ le mètre carré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'acquérir les parcelles AI 227, AI 230, AI 233 listées ci-dessus appartenant à Madame FAUGER Odile née MEUNIER et à Monsieur FAUGER Jean-Michel au prix indiqué ci-dessus. L'achat de ces parcelles sera inscrit au compte 211 du budget primitif 2019. Monsieur le Maire est

6) ADHESION A POLLENIZ (2019MARS05)

Monsieur le Maire propose de renouveler son adhésion A POLLENIZ « Réseau pour la santé du végétal » pour 2019 soit un montant de 125.89€.

Cet organisme assume pleinement la responsabilité juridique et pénale des luttes obligatoires désengageant de fait celles des élus. L'adhésion permet aux administrés de la commune de solliciter la FDGDON pour obtenir des informations ou des renseignements techniques sur l'ensemble des sujets liés à la protection des végétaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'inscrire au compte 6281 du budget primitif 2019 la somme de 125.89€ pour l'adhésion à POLLENIZ.

7) DEVIS POUR LE RAVALEMENT DE LA FACADE COTE COUR DE L'ECOLE MATERNELLE (2019MARS06)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2018, le ravalement de la façade côté place de la mairie a été réalisé par l'entreprise SARL COURTIN et fils de NIEUL SUR L'AUTISE.

Il y a donc lieu de réaliser en 2019, le ravalement du même bâtiment côté école maternelle. Le devis de l'entreprise SARL COURTIN et fils s'élève à 9088.70€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le devis de la SARL COURTIN de NIEUL SUR L'AUTISE d'un montant de 9088.70€ TTC, autorise Monsieur le Maire à signer le devis et inscrit cette somme au compte 2313 du budget primitif 2019.

8) DEMANDE DE SUBVENTION AU SYDEV POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DES FETES (2019MARS07)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune peut prétendre à une aide à la rénovation énergétique du SYDEV pour les travaux de mise en conformité et rénovation énergétique de la salle des fêtes « Robert Moreau ».

La salle a été construite dans les années 1980 et elle ne répond plus aux attentes des utilisateurs. Des gouttières se sont formées sur la toiture depuis plusieurs mois.

Le coût des travaux se présente comme suit :

Désignation des travaux	Montant HT
Démolition gros oeuvre	124700.00€
Charpente bois	62800.00€
Couverture étanchéité	93000.00€
Menuiseries extérieures serrurerie	71700.00€
Menuiseries intérieures bois	64000.00€
Cloisons sèches - plafonds	71600.00€
Revêtements de sol	22200.00€
Peinture –Revêtement muraux	21500.00€
Electricité courants faibles	96250.00€
Chauffage – ventilation –plomberie Sanitaire	143800.00€
Total travaux HT	771550.00€
Honoraires de l'architecte	87956.70€
Honoraires Agence de services aux collectivités SPL	38206.59€
TOTAL	897713.29€

Le plan de financement se présente comme suit

Montant des Dépenses		897713.29€
Contrat Vendée Territoire	42000€	
Contrat région territoire	100000€	
Sydev	50000.00€	
DETR (30%)	269313.99€	
DSIL (20%)	179542.66€	
Prêt	256856.64€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le plan de financement des travaux de mise en conformité et rénovation énergétique de la salle des fêtes « Robert Moreau » et sollicite auprès du SYDEV une aide à la rénovation énergétique pour les travaux de mise en conformité et de rénovation énergétique de la salle des fêtes.

9) DEVIS POUR 14 JUILLET (2019MARS08)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal le devis de la société MILLE FEUX de STE GEMME LA PLAINE d'un montant de 4000€ pour le feu d'artifice du 14 juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de la société MILLE FEUX qui s'élève à 4000€. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis. Cette somme sera inscrite au compte 6232 du budget primitif 2019. Une réunion est prévue le 10/04/2019 pour l'organisation du triathlon et du 14 juillet.